

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE D'EYMEUX**

Publié sur le site internet le 30 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le **26 septembre**, le **Conseil Municipal de la Commune d'EYMEUX** (Drôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice BAR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants : **15**

Date de la convocation : **20/09/2022**

Etaient présents : BAR Fabrice, CHAMPAUZAC Alexandra, CHARRASSON Jeanine, DAVID-BERTHAUD Sylvia, EMERY Fabien, GERVASON Franck, GINOT Nicolas, GRILLERE Marion, GUICHARD Barbara, MOLIN Jonathan, VIGNON Henry, VIOSSAT Karine.

Etaient excusés : AYGLON Elodie, BURAIIS Laurent, MONNET Carole.

Madame Elodie AYGLON a donné pouvoir à Madame Alexandra CHAMPAUZAC pour voter en son nom.

Monsieur Laurent BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Fabien EMERY pour voter en son nom.

Madame Carole MONNET a donné pouvoir à Madame Marion GRILLERE pour voter en son nom.

Madame Barbara GUICHARD est nommée secrétaire de séance.

OBJET : 2022-09-10 REFECTION MUR DU CIMETIERE- DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Fabien EMERY, adjoint aux travaux informe les membres du Conseil Municipal qu'une partie du mur d'enceinte de l'ancien cimetière, constitué de pierre sèches et de couvertine, se dégrade : des pierres sont descellées avec risque d'éboulement sur les tombes.

Dans un souci de conservation du patrimoine et pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection du mur de l'ancien cimetière côté Est.

L'estimation des travaux pour sa mise en état s'élève à la somme de 3 400 € H.T.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** les travaux de réfection d'une partie du mur de l'ancien cimetière, côté Est,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention auprès du département de la Drôme au titre de la dotation cantonale du patrimoine et l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de l'arrêté d'attribution,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte après transmission en Préfecture et publication le 30 septembre 2022.

Le Maire,
F. BAR

